



SOMMAIRE

Pages

Point 102 de l'ordre du jour :

Réduction de 10% des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement (suite) ...

1

Président : M. Leopoldo BENITES
(Equateur).

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR

Réduction de 10% des budgets militaires des Etats membres du Conseil de sécurité et utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement (suite*)

1. M. FRAZÃO (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée générale reprend aujourd'hui l'examen d'une question qui peut avoir d'importantes conséquences pour nos efforts communs dans les secteurs clefs du désarmement et du développement. Avant d'analyser la question dont l'Assemblée générale est maintenant saisie et d'en évaluer l'historique et les perspectives, j'ai l'intention de présenter quelques remarques préliminaires, espérant qu'elles contribueront à dissiper certains malentendus fondamentaux sur cette question qui, à mon sens, sont déjà apparus aux premiers stades de la présente session.

2. En premier lieu, je voudrais remarquer que les réductions des dépenses militaires des grandes puissances ne peuvent se situer que dans le cadre du désarmement — j'entends par là le désarmement général et complet sous contrôle international efficace — que si ces réductions sont effectivement liées à des mesures précises de désarmement, par exemple si elles sont prises parallèlement à des engagements visant à annuler certains programmes d'armements en cours. A proprement parler, les réductions de dépenses militaires relèvent du domaine des budgets nationaux. De telles réductions, par elles-mêmes et en elles-mêmes, ne constituent pas des mesures de désarmement aussi longtemps que nous nous en tiendrons à la phraséologie acceptée dans ce domaine; pour les mêmes raisons, on ne peut pas non plus les considérer comme des mesures de contrôle

des armements. Permettez-moi de dire en passant que dans quelque budget que ce soit, on trouve des chapitres imprécis où les dépenses militaires et civiles peuvent apparaître sous des titres ambigus.

3. Si l'on ne le considère pas nettement dans le cadre du désarmement, le problème de la réduction des budgets des grandes puissances devient un problème mal posé et, par conséquent, un faux problème. Donc une décision inappropriée ou incomplète prise par l'Assemblée générale en la matière pourrait avoir un caractère de justification finale ou d'approbation tacite des niveaux extrêmement élevés des dépenses militaires de ces puissances. Pour parler très simplement — et la simplicité vient souvent s'ajouter à la raison — si l'Assemblée générale approuve la réduction d'un certain pourcentage de dépenses militaires et y applaudit, nous devrions nous assurer que l'Assemblée n'approuve pas l'ensemble des dépenses militaires des grandes puissances.

4. En second lieu, si nous ne devons pas confondre désarmement et non-armement et mesures de contrôle des armes, si nous ne devons pas confondre le désarmement avec les prétendues diminutions de dépenses militaires, il ne faut pas non plus confondre la paix et la détente entre les grandes puissances. N'oublions pas un instant qu'en dépit ou peut-être à cause de la diplomatie de l'ère de la détente, un climat international de confiance et de sécurité n'a pas encore été créé, que les efforts tendant à la cogestion de la vie internationale sont encore en cours et que la communauté internationale doit toujours faire face à des tendances qui favorisent l'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat et la délimitation de sphères d'influence. Nous ne vivons pas dans le meilleur des mondes possibles, simplement parce que les superpuissances sont maintenant d'accord pour se consulter sur certaines questions importantes et pour renforcer leurs relations, quelque appréciable que soit cette tendance.

5. Le troisième point que je voudrais aborder a un caractère sémantique; cependant il présente des incidences politiques graves. Je veux parler du fait que, dans les discussions du désarmement, les pays sont d'habitude caractérisés comme "Etats dotés d'armes nucléaires" et "Etats non dotés d'armes nucléaires". C'est le vocabulaire admis actuellement et je pense qu'il est valable. Bien que tous les Etats dotés d'armes nucléaires se trouvent être également membres permanents du Conseil de sécurité, cette dernière ca-

* Reprise des débats de la 2154^e séance.

pacité ne doit être invoquée qu'à l'intérieur de cet organe principal des Nations Unies, et toujours conformément à la Charte. A l'Assemblée générale, tous les Membres sont des Membres permanents et ils ont des droits identiques. Aucun Membre de l'Organisation des Nations Unies, qu'il soit ou non membre permanent du Conseil de sécurité, n'a, par exemple, le droit de demander un accès préférentiel aux sièges des organes subsidiaires de l'Assemblée générale, cet accès devant reposer uniquement sur le principe d'une répartition géographique équitable. Etant donné ces considérations, et sans vouloir rien critiquer, je crois qu'il vaudrait mieux, dans le contexte de l'examen auquel nous procédons actuellement, ne pas parler de membres permanents du Conseil de sécurité, mais d'Etats dotés d'armes nucléaires.

6. Les discussions sur cette question souligneront certainement le lien qui existe entre les deux problèmes les plus urgents, les plus dramatiques auxquels l'humanité doit faire face, à savoir la poursuite de la course aux armes nucléaires et le fossé toujours plus large qui sépare les pays développés des pays en voie de développement. Ces débats influenceront donc la viabilité économique à long terme de nombreux pays en voie de développement, les espoirs de sécurité économique et politique de toute l'humanité et la survie même de l'homme sur cette planète.

7. Convaincu de l'importance de ces questions, le Brésil, avec plusieurs autres Etats Membres, a mené depuis quelques années une lutte persévérante pour obtenir la reconnaissance internationale du principe selon lequel les économies provenant des mesures prises dans le domaine du désarmement et dans les domaines connexes doivent être consacrées à la promotion et à l'accélération du développement économique des pays en voie de développement. Déjà, en juillet 1970, pour ne pas remonter plus loin dans le temps, le Ministre des relations extérieures du Brésil, M. Mario Gibson Barboza, s'adressant à la Conférence du Comité du désarmement, affirmait qu'il était nécessaire d'établir une corrélation concrète entre les économies découlant des mesures de désarmement et le transfert de ces ressources à la promotion du développement économique des pays en voie de développement. A cette occasion, M. Gibson Barboza a ajouté que, à une époque caractérisée par de très importantes dépenses consacrées aux armes perfectionnées, et par la rareté des fonds affectés à la coopération économique, on devait se rappeler que même une petite partie des ressources dégagées des arsenaux thermonucléaires pouvait entraîner des investissements dont des centaines de millions de personnes ont un besoin urgent dans les pays en voie de développement. En fait, quelques années plus tôt, le Brésil avait proposé que l'on consacre 1% des fonds destinés aux armements et aux programmes militaires, dans les pays développés, à des programmes de coopération économique. Cette proposition — c'est-à-dire l'allocation à des buts productifs de "1% de folie humaine", comme on l'a dit à l'époque — n'a pas

rencontré une grande faveur parmi les pays capables de fournir ces fonds.

8. En fait, toutes les tentatives faites pour affirmer ce principe et le mettre en œuvre se sont heurtées à l'opposition des éventuels pays donateurs. Dans les réunions privées ou confidentielles, cette opposition s'est affirmée de façon claire et sans équivoque, alors que dans des enceintes publiques, telles que celle-ci, nos efforts ont été généralement réduits à néant par des manœuvres et des tactiques de "délayage" du principe concerné, à tel point que les pays en voie de développement attendent toujours les avantages découlant des réductions dans les dépenses militaires et des annulations de programmes d'armements, annoncées de temps en temps par une puissance ou par une autre.

9. Ces circonstances, moins qu'encourageantes, n'ont pas empêché les Etats dotés d'armes nucléaires de présenter des propositions et de prendre des initiatives. A cet égard, je voudrais rappeler par exemple que, le 16 avril 1953, le Président des Etats-Unis, feu Dwight D. Eisenhower, déclarait que:

"... son gouvernement était prêt à demander à son peuple de se joindre à toutes les nations pour consacrer un pourcentage important des économies obtenues grâce au désarmement à un fonds mondial d'aide et de reconstruction."

10. En 1955, à l'époque de la Conférence de Genève, les chefs de gouvernement de la France, de l'Union soviétique, du Royaume-Uni et des Etats-Unis aient inscrit à leur ordre du jour un mémorandum français sur le désarmement, contenant une proposition demandant que les ressources libérées par les réductions des budgets militaires soient consacrées en tout ou en partie à l'assistance aux pays en voie de développement. De même, l'Union soviétique a présenté à la treizième session ordinaire de l'Assemblée générale, une proposition recommandant que les quatre Grands de l'époque réduisent leurs budgets militaires de 10 à 15%, et qu'une partie des économies qui en résulteraient soit allouée à un fonds pour l'aide aux pays sous-développés¹. Des propositions semblables ont été répétées à intervalles réguliers au cours des années 50 et 60.

11. Toutes les déclarations nobles visant à créer un lien entre les économies réalisées dans le domaine des armements et les investissements pour la coopération économique n'ont donné jusqu'à présent aucun résultat pratique. Bien pire, lorsque les débats prennent un tour plus concret, les pays en voie de développement se heurtent en général à des équivoques, des erreurs, des refus. On a dit, par exemple, que des économies ne seraient réalisées qu'une fois le processus du désarmement général et complet achevé ou qu'au-

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, treizième session, Annexes, points 64, 70 et 72 de l'ordre du jour, document A/3925.

cune mesure de désarmement ou de contrôle des armements actuellement en discussion n'a de chances de créer des économies qui pourraient être transférées au monde en voie de développement. A une époque, certains secteurs de l'opinion prétendaient même que les dépenses militaires étaient un instrument essentiel à la stabilisation et à la croissance des économies avancées et que, par conséquent, si l'on arrivait réellement au désarmement, cela provoquerait une crise économique mondiale. Cela a été démenti, tout d'abord, par le rapport de 1962 du groupe d'experts chargé d'étudier les conséquences économiques et sociales du désarmement² puis, 10 ans plus tard, par un rapport préparé par le groupe d'experts consultants chargé d'étudier les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires, intitulé *Désarmement et développement*³.

12. Dans ces rapports, on a montré entre autres que le désarmement nucléaire promettait des avantages pour les pays en voie de développement grâce à l'utilisation du carburant nucléaire libéré à des fins pacifiques et grâce à un accroissement net de la disponibilité de la connaissance technique et scientifique, laquelle pourrait être canalisée, en partie, vers l'assistance aux pays en voie de développement en ce qui regarde leurs programmes visant à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Dans un autre domaine, le désarmement biologique a déjà libéré des ressources qui peuvent être employées utilement dans la recherche sur les maladies et le désarmement chimique peut apporter des ressources supplémentaires pour le contrôle de pesticides écologiquement acceptables et pour la recherche toxicologique.

13. On est parvenu dans ces rapports à une conclusion plus générale, à savoir qu'un arrêt de la course aux armements et une réduction importante des dépenses militaires aideraient le développement social et économique de tous les pays et offriraient des possibilités supplémentaires d'apporter une aide accrue aux pays en voie de développement. A cet égard, il a aussi été montré que l'un des principaux effets de la course aux armements et des dépenses militaires a été de créer des difficultés pour le commerce et les autres échanges et de réduire l'ordre de priorité donné à l'assistance par les pays donateurs. Une autre importante conclusion a été qu'un simple glissement de 5% des dépenses actuelles en armements vers l'assistance au développement pourrait nous permettre d'atteindre les objectifs officiels de l'assistance.

14. La semaine dernière, dans sa déclaration d'adieu devant la Première Commission, la représentante de la Suède, Mme Alva Myrdal — à qui ma délégation désire rendre une fois de plus hommage pour ses efforts infatigables dans le domaine du désarme-

ment — nous a rappelé l'ordre de grandeur des ressources qui doivent être transférées aux pays en voie de développement si nous voulons atteindre le but officiel des Nations Unies pour l'aide au développement.

15. Mme Myrdal, qui a présidé le groupe d'experts qui a établi le rapport susdit, hautement apprécié, sur le désarmement et le développement, est particulièrement bien placée pour faire des observations à ce sujet. Ma délégation, quant à elle, estime que si, il y a des années, il était bon de proposer de canaliser vers les pays en voie de développement des ressources se montant à 1% des budgets militaires des pays les mieux armés, aujourd'hui, étant donné les conclusions des rapports pertinents et étant donné les objectifs fixés dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], on ne saurait envisager un ordre de grandeur inférieur à 5% de ces budgets.

16. A sa vingt-cinquième session, l'Assemblée générale a affirmé à l'unanimité qu'elle estimait qu'il existait un lien étroit entre le renforcement de la sécurité internationale, le désarmement et le développement économique, si bien que tout progrès accompli vers la réalisation de l'un d'eux constituera un progrès vers l'accomplissement de tous ces objectifs [résolution 2734 (XXV), par. 19]. Cette position a été adoptée sur l'initiative du Brésil et d'autres pays d'Amérique latine. Grâce à nos efforts constants, l'Assemblée générale a établi à l'unanimité un lien entre les questions fondamentales du désarmement et du développement et a souligné la nécessité d'entreprendre une action internationale concertée fondée sur une stratégie globale visant à l'établissement de conditions de paix et de sécurité internationale [ibid., par. 21]. Ces dispositions constituent un des éléments essentiels de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale et constituent aussi le cadre nécessaire à un examen sérieux du point que nous discutons.

17. A cette même session, l'Assemblée générale a adopté la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, document qui constitue un jalon historique dans le domaine de la coopération internationale. Dans la Stratégie internationale du développement, il a été reconnu que le succès des activités dans le domaine du développement international dépendra, en grande mesure, des progrès réalisés dans la situation générale internationale et, au premier chef, des progrès concrets réalisés vers un désarmement général et complet sous contrôle international efficace. En conséquence, l'Assemblée générale a estimé que les progrès qui seraient accomplis sur la voie du désarmement devraient libérer des ressources supplémentaires substantielles, lesquelles pourraient être affectées aux fins du développement économique et social et, en particulier, à celui des pays en voie de développement. Parlant devant la Deuxième Commission

² *Conséquences économiques et sociales du désarmement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 62.IX.1).

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.IX.1.

en 1970 sur la question des conséquences économiques et sociales du désarmement, j'ai eu l'occasion de souligner la nécessité qu'il y avait d'établir un lien étroit entre la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et la Décennie du désarmement, lien qui fut alors établi et par la Stratégie internationale du développement et par la résolution 2685 (XXV). Cette résolution rappelait aussi de façon non équivoque le principe qui nous retient aujourd'hui.

18. Telles étaient donc les vues de l'Assemblée générale en 1970. En cette année historique, et alors que la communauté internationale commémorait le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, la notion d'un transfert des économies à des fins de développement a été formulée de façon précise et a fait l'objet d'un appui général, sinon unanime.

19. Pourtant, malgré tout cela, malgré les efforts déployés par le groupe des Douze à Genève, on ne retrouve pas un seul mot concernant ce principe dans le "projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction", tel qu'il a été présenté par la Conférence du Comité du désarmement à la session suivante de l'Assemblée générale.

20. Plus surprenante et plus décevante encore a été l'omission de ce même principe dans le projet de résolution initial reprenant la Convention⁴, projet qui, je désire le souligner, a été parrainé, pour l'essentiel, par les deux superpuissances et par des Etats appartenant à des pactes militaires. Cette omission a été particulièrement évidente — et je dirai même détestable — non seulement compte tenu des résolutions adoptées un an plus tôt par l'Assemblée générale elle-même, mais compte tenu aussi du fait que la Convention sur les armes biologiques elle-même était en fait la première véritable mesure de désarmement international depuis la deuxième guerre mondiale et que la réaffirmation du principe des économies dans ce contexte spécifique n'entraînerait aucun problème complexe de mise en œuvre.

21. Pour résoudre cette situation fâcheuse, la délégation brésilienne, avec 15 autres délégations, a présenté un amendement⁵ pour ajouter un nouvel alinéa au préambule du projet de résolution, affirmant le principe selon lequel "une part importante des économies découlant de mesures prises dans le domaine du désarmement devrait être consacrée au progrès du développement économique et social, en particulier à celui des pays en voie de développement". Cet amendement n'avait d'autre but que d'exprimer nettement le consensus de l'Assemblée générale sur ce point.

22. Les auteurs du projet de résolution décidèrent, cependant, de rejeter cet énoncé clair. Au cours des négociations qui s'ensuivirent entre les délégations intéressées, on parvint à un accommodement afin d'assurer l'approbation unanime du projet de convention par l'Assemblée générale. Il est à noter que cette formule de compromis est moins satisfaisante et moins efficace que ce que nous étions en droit d'attendre.

23. Ce que l'on n'avait pu obtenir que partiellement au niveau de l'approbation de la Convention sur les armes biologiques a, cependant, été entièrement obtenu lors de cette même vingt-sixième session de l'Assemblée générale, avec l'adoption de la résolution 2880 (XXVI) : Mise en œuvre de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale. Le paragraphe 8 de cette résolution contient en toutes lettres le principe relatif aux économies qu'avaient cherché à affirmer le Brésil et tant d'autres pays.

24. Point n'est besoin de rappeler que, dans le cadre des négociations actuellement en cours à la Conférence du Comité du désarmement au sujet de l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et de leur destruction, 10 délégations, y compris celle du Brésil, ont présenté un document de travail⁶, dans lequel elles exprimaient leurs avis sur les aspects importants d'un traité qui interdisait les armes chimiques. Le principe relatif aux économies ressort nettement parmi les dispositions générales de ce document de travail. Nous espérons fermement que la communauté internationale commencera, enfin, à donner quelque reconnaissance à ce principe, au niveau opérationnel.

25. Nous sommes douloureusement conscients du fait que les petits pas faits jusqu'à présent dans ce long effort en vue d'affirmer le principe sur les économies, bien qu'importants et précieux, ne dépassent pas, malheureusement, le niveau conceptuel. Certains doutes ont été éliminés, des erreurs corrigées et de faux problèmes élucidés; il n'en est pas moins vrai que, pour diverses raisons, la communauté internationale n'est pas encore parvenue à passer des progrès conceptuels aux mesures concrètes. Nonobstant toutes les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale, les domaines du désarmement et du développement continuent à être, à toutes fins pratiques, séparés l'un de l'autre par des obstacles insurmontables.

26. Et pourtant, même un rapide inventaire des initiatives et des discussions passées dans les domaines du désarmement et du développement démontrerait à l'envi à quel point ils sont intimement liés et à quel point la communauté internationale aurait à gagner d'une approche intégrée de l'un et de l'autre. Le but est clair : il nous incombe de veiller à ce que ceux qui tirent le plus d'avantages des structures internationa-

⁴ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, 26^e session, Annexes, points 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 98, document A/8574, par. 7.

⁵ Ibid., par. 8.

⁶ Voir document CCD/400.

les actuelles, que ce soit sur les plans politique, militaire ou économique, comprennent pleinement qu'ils ont la responsabilité de prendre l'initiative de mettre enfin en œuvre un principe qu'ils ont déjà accepté en théorie et qu'ils se sont engagés à défendre et à soutenir.

27. Si nous vivions dans un monde idéal, les problèmes qu'implique le débat sur cette question, si opportunément présentée par la délégation de l'Union soviétique, pourraient être discutés sur leurs mérites propres. Nous pensons, toutefois, que cette question particulière doit être placée dans le contexte de la réalité internationale, telle que nous la percevons, afin que toutes ces incidences soient identifiées et que tous les malentendus possibles soient éclaircis.

28. A ce stade, on peut dire en toute confiance que, malgré certaines flambées dangereuses encore et, en vérité, des guerres ouvertes au Moyen-Orient et ailleurs, l'ère de l'après-guerre touche à sa fin et que les efforts vers la détente semblent enfin prendre le pas sur les politiques de la guerre froide. Au moment où une nouvelle perspective internationale apparaît, le rôle de l'Organisation des Nations Unies doit être réévalué et sa Charte remodelée en conséquence. La sécurité pour tous doit être établie, et des progrès concrets doivent être réalisés sur la voie d'un désarmement général et complet. Les ressources autrefois consacrées aux armes de destruction massive doivent maintenant être investies dans des outils pour le développement de masse.

29. Si, dans le passé, des problèmes particuliers furent traités conformément aux lois de fer de la guerre froide, il est raisonnable de penser maintenant que l'on suivra plus ou moins les principes de la détente qui se font jour. Les progrès réalisés jusqu'ici dans le domaine politique doivent être traduits en termes de désarmement et de développement afin que ces deux processus se renforcent mutuellement.

30. Il serait naïf de prétendre que c'est déjà arrivé. Il y a lieu de craindre que le processus de détente se réduise, en fin de compte, à la réalité brutale de la puissance, au gel du statu quo international et à la répartition de sphères d'influence sous l'égide d'un équilibre de puissance. Je tiens à ajouter en passant que la nouvelle ère de détente a déjà causé une prolifération de propositions et d'initiatives qui, en vertu de leur seul nombre, sont assez difficiles à classer, et plus encore à évaluer. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il soit de plus en plus difficile de se passionner pour de nouvelles initiatives qui sont présentées quasi quotidiennement. Ici comme ailleurs, une certaine retenue est de mise, étant donné que les efforts de propagande continuent à se développer comme par le passé.

31. A mesure que le processus de détente de la tension internationale progresse, certains contrastes deviennent flagrants. Alors que, d'une part, divers

accords ont été signés et des ententes politiques acquises, notamment au niveau des superpuissances, d'autre part, la course aux armes nucléaires et les conditions de misère, de faim et de désespoir dans lesquelles subsiste une bonne partie de l'humanité sont des faits réels qui persistent mais n'en sont pas moins terrifiants.

32. Telles sont les sombres réalités de notre époque. La rivalité nucléaire qui se poursuit empêche quotidiennement la sécurité internationale, et la richesse internationale continue de coexister avec la pauvreté internationale. Aucune mesure efficace de désarmement n'est venue éliminer la menace des armes nucléaires qui, en fait, représentent la plus grande menace que l'homme ait jamais affrontée simplement parce que ce sont les armes les plus terrifiantes qui aient jamais été conçues et mises au point. Et les efforts en vue de la coopération internationale n'ont pas non plus réussi à désamorcer l'interaction potentiellement explosive entre les pays post-industriels ou industrialisés, d'une part, et les sociétés en voie de développement ou pré-industrielles, de l'autre, alors que se poursuit la lutte pour le développement.

33. Si l'on veut garder quelque espoir, la détente doit donner l'élan à un processus qui vise à la création d'un ordre international plus équitable, dans des conditions de sécurité politique et économique. La détente doit être approfondie et il faut créer les conditions voulues pour pousser la communauté internationale à aller au-delà de la détente elle-même. Pour reprendre les termes employés par le Ministre des relations extérieures du Brésil lors de l'ouverture de la discussion générale [2124^e séance], ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est plus qu'une harmonisation des moyens, c'est une conception commune et globale des fins que nous poursuivons.

34. Si ce grand dessein doit devenir réalité, certaines mesures fondamentales doivent être prises, dans cette instance et ailleurs. Dans le cadre de la question à l'examen, je dois redire que l'une de ces mesures est, indubitablement, l'utilisation des économies résultant des mesures de désarmement à des fins de développement.

35. Pour parvenir à cette fin, il faut à la fois de la sincérité et une volonté politique de s'engager. En même temps, il faut mettre à l'écart la propagande et les appels de rhétorique. Les mots creux heurtent notre sens des valeurs et des proportions. Ce serait une politique à courte vue, pour ne pas dire folle et arrogante, que de réduire le traitement des questions fondamentales telles que celle qui nous intéresse aujourd'hui au simple geste d'aviver les illusions des pays en voie de développement et non armés et à une manipulation inacceptable du désir commun de l'homme de survivre à cette ère de dissuasion mutuelle.

36. La délégation du Brésil, quant à elle, ne met pas ces motivations en doute, et ne se retranche pas der-

rière d'anciennes divergences pour éluder l'obligation de s'efforcer de résoudre des problèmes auxquels se heurte actuellement la communauté internationale; au contraire, nous pensons que des hypothèses doivent être dégagées, des principes discutés, et qu'il faut utiliser les rouages déjà disponibles, ou en créer d'autres.

37. Pour notre part, nous avons étudié la proposition que la délégation de l'Union soviétique a jugé bon de soumettre à l'Assemblée générale [4/9/91], et nous sommes prêts à participer à un dialogue franc et ouvert sur cette proposition et sur les décisions que l'Assemblée générale devrait prendre à propos de ce point de l'ordre du jour.

38. A n'en pas douter, la question à l'examen a des mérites intrinsèques et il faut que l'Assemblée générale l'étudie soigneusement. Aussi demandons-nous instamment à toutes les délégations de l'aborder dans un esprit constructif. Au vrai, il serait bon de connaître les réactions de tous les groupes de délégations, notamment de celles des pays développés, sur le fond des questions en jeu.

39. Si nous prenons, comme il se doit, la proposition soviétique telle qu'elle se présente et si nous y répondons de façon constructive, il nous faut en étudier les points principaux compte tenu de nos préoccupations majeures concernant le désarmement et le développement. Nous devons, en fait, nous assurer que toute décision prise en l'occurrence est liée à ces préoccupations, vise à des buts concertés, et constitue une proposition réaliste.

40. A ce propos, un problème particulièrement épineux se pose : nous devons déterminer ce qui fait ou ne fait pas partie d'un budget militaire et, en conséquence, ce qui pourrait, ou ne pourrait pas, être considéré comme abattement des dépenses militaires. Ma délégation a besoin d'autres renseignements avant de pouvoir prendre définitivement position sur ce point particulier. Notre première réaction, devant ce problème jusqu'ici insoluble, est que, malgré sa complexité, il ne devrait pas dépasser les capacités politiques et techniques de l'Assemblée générale, une fois obtenu un accord sur les aspects fondamentaux de la question. J'ajoute que, de l'avis de ma délégation, toute façon de l'aborder qui laisserait à chaque Etat doté d'armes nucléaires le loisir de fixer unilatéralement la base de sa propre contribution serait loin d'être satisfaisante et, très probablement, inapplicable. Le réalisme élémentaire suggère donc que, au moment voulu, l'Assemblée générale essaie de mettre au point des directives pour résoudre cet aspect du problème. Peut-être la délégation de l'Union soviétique elle-même pourrait-elle exposer en détail ses propres idées sur la question et suggérer des variantes.

41. Ce n'est pas avec des affirmations claironnantes ni avec des platitudes que nous pourrions résoudre la question. Il faudra que toutes les parties intéressées

soient disposées à accepter des engagements réels et à les définir d'une façon précise. Autrement dit, les chiffres, absolus et relatifs, doivent être soigneusement étudiés et les suggestions touchant le mécanisme approprié pour le transfert des économies réalisées doivent être longtemps considérées, une fois que nous serons d'accord sur les éléments essentiels du problème à l'étude. A son tour, l'Assemblée générale devra certainement envisager les moyens de garantir, premièrement, que les contributions aux fins du développement seront dûment versées; deuxièmement, que leur montant sera en rapport avec les ressources existantes et les besoins à considérer et, troisièmement, qu'elles représenteront un pas en avant dans le processus de la coopération internationale.

42. Afin de garantir la rentrée des contributions, il faudra prévoir un barème de contributions variable en fonction de la position économique et militaire du contribuant éventuel. Des contributions plus substantielles pourraient provenir des pays les plus développés et les mieux armés et nous devrions nous attendre à des versements moins importants de la part des autres pays.

43. A mon avis, si l'on veut que ce genre de propositions soit pris au sérieux par les pays en voie de développement, il faut d'abord s'assurer qu'elles représentent effectivement un progrès dans la voie de la coopération internationale. C'est essentiel. Pour que cette conviction existe, il faut observer certains principes fondamentaux, que je vais énumérer.

44. Premièrement, les fonds disponibles devront venir s'ajouter aux ressources déjà consacrées au développement, sinon, la proposition reviendrait simplement à permuter les étiquettes des fonds déjà disponibles, au lieu d'accroître les ressources mises à la disposition des pays en voie de développement. C'est le principe de la complémentarité.

45. Deuxièmement, les fonds devront être fournis sans condition d'ordre politique, militaire ou économique. C'est le principe de l'inconditionnalité.

46. Troisièmement, les contribuables devront prendre le ferme engagement de fournir des montants minimums fixés à l'avance, s'étalant sur plusieurs années. Ce sont les principes de la prévisibilité et des obligations contractuelles.

47. Quatrièmement, les fonds devront être fournis d'une manière équitable et sans la moindre discrimination, compte tenu des besoins des pays en voie de développement, notamment des moins avancés d'entre eux, et de leur capacité d'absorption de ces ressources. C'est le principe de l'équité.

48. Cinquièmement, les fonds devront être versés et contrôlés par des filières multilatérales, avec pleine participation des pays donateurs et des pays bénéficiaires. C'est le principe de la multilatéralisation de l'assistance.

49. En tant que première étape, et sans préjudice du principe de l'additionnalité, l'ampleur totale de toutes les contributions devrait être comparable aux sommes qui permettraient de se rapprocher du montant prévu par la Stratégie internationale du développement pour le transfert de fonds publics aux pays en voie de développement.

50. En temps voulu, l'Assemblée générale devrait être prête à arrêter des directives pour l'utilisation des ressources rendues disponibles grâce à ces contributions. Il est évident pour ma délégation que de nombreuses possibilités nous sont offertes. La coopération internationale aux fins du développement peut avoir des formats variés.

51. A cet égard, l'un des domaines les plus plausibles d'application de ces fonds serait celui du transfert de la science et de la technique aux pays en voie de développement, surtout en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Comme le reconnaît la Déclaration de la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires adoptée en 1968, accroître les possibilités d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire présente une importance particulière pour le développement économique des pays non dotés d'armes nucléaires et pour l'accélération du progrès des pays en voie de développement⁷.

52. Dans cette importante déclaration, avalisée par la suite par l'Assemblée générale [*résolution 2456 (XXIII)*], il était dit qu'il fallait absolument instaurer des conditions qui permettent le progrès des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, y compris l'emploi éventuel d'engins explosifs nucléaires à des fins pacifiques, avec des garanties internationales appropriées et efficaces, qui permettent aussi d'encourager la coopération internationale dans ce domaine, d'assurer le libre flux de matières nucléaires avec des garanties internationales appropriées et efficaces, ainsi que le libre échange d'informations, de connaissances scientifiques et de techniques nucléaires avancées, à des fins exclusivement pacifiques et sans aucune discrimination.

53. L'essentiel des décisions adoptées par la Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires se trouve dans sa résolution J⁸, qui prévoit des programmes de coopération internationale dans les domaines de la recherche et du développement de la technique et de l'emploi de l'énergie nucléaire dans les projets de développement économique, et souligne la nécessité du fonds de matières fissiles spéciales pour les Etats non dotés d'armes nucléaires, et en particulier pour les Etats en voie de développement. La résolution J, outre qu'elle invite les Etats dotés d'armes nucléaires à assumer la responsabilité principale du financement de ces deux programmes et à s'engager à doter le fonds en nature, recommande aussi spéciale-

ment aux Etats dotés d'armes nucléaires de transférer aux programmes et au fonds envisagés, une part substantielle des ressources financières et des matières fissiles qui pourraient être libérées grâce à l'adoption de mesures de désarmement.

54. J'ajouterai que nous n'insistons pas pour que toutes les puissances nucléaires procèdent simultanément, de façon synchronisée, à des réductions d'un pourcentage identique de leurs budgets militaires, comme semble être l'idée qui a présidé à la proposition originale. Nous avons tendance à croire que, dans une certaine mesure, les intérêts de sécurité des Etats dotés d'armes nucléaires qui viendraient en tête dans la réduction des dépenses militaires, ne seraient pas affectés sensiblement si d'autres puissances nucléaires n'estimaient pas possible de s'engager également au même point ou si elles ne le voulaient pas réellement. Au contraire, il nous semble que la mesure proposée pourrait être prise par degrés, c'est-à-dire que les pays pourraient y adhérer en différentes étapes. L'étendue de cette mesure pourrait être progressivement élargie de façon à comprendre d'autres Etats industrialisés qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires mais qui sont parties à des pactes militaires, dont les dépenses militaires représentent 80% de l'ensemble des dépenses militaires et qui, étant donné le niveau élevé de leur développement, ne voudraient certainement pas être privés de l'occasion de fournir leur contribution.

55. L'acceptation d'un tel accord fondamental serait très encourageante et servirait à démontrer la bonne foi et la volonté politique de ceux qui assument une responsabilité spéciale dans la course aux armements. En outre, elle nous convaincrat que l'Assemblée générale traite ici d'une proposition pratique et non pas d'engagements vagues, comportant des conditions préalables impossibles à remplir et qui, par conséquent, seraient condamnés à ne jamais être honorés et à ne jamais devenir des réalités concrètes.

56. Même si, pour diverses raisons, la voie que j'ai esquissée paraît bloquée à l'étape actuelle; même si aucune puissance nucléaire n'est en mesure de s'engager dès maintenant à prendre de véritables mesures de désarmement; même si des réductions de budget, assorties ou non de mesures précises de désarmement, sont hors de question, il n'en resterait pas moins possible d'envisager d'autres voies telles que l'établissement d'un mécanisme d'assistance au développement, fondé sur des contributions qui seraient faites par des Etats dotés d'armes nucléaires, dans l'hypothèse beaucoup plus probable où leurs budgets militaires continueraient à croître. On pourrait certainement trouver un mécanisme grâce auquel une partie de cette augmentation pourrait être réservée à l'aide au développement.

57. Telles sont les principales préoccupations qui guident la délégation du Brésil dans le présent débat. Lorsque l'Assemblée générale en arrivera à l'étape

⁷ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, document A/7277, p. 19.

⁸ Ibid., p. 13.

d'une décision sur cette question, ma délégation sera prête à participer à la recherche de toute solution répondant aux idées que j'ai eu l'honneur d'exposer.

58. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours de la discussion générale, ma délégation a fait connaître son appui à la proposition tendant à examiner la question dont l'Assemblée est maintenant saisie [2146^e séance]. Nous l'avons fait pour deux raisons que nous avons clairement exposées dans notre déclaration de politique générale. Nous avons dit combien nous étions inquiets de l'accroissement constant de la course aux armements. Nous savons en effet que les dépenses afférentes aux armements s'élèvent actuellement à 200 milliards de dollars. D'autre part, nous avons souligné l'importance que nous attachons au progrès économique et social des pays en voie de développement, étant donné notre conviction que des conditions de stabilité et de bien-être sont nécessaires pour l'existence de relations pacifiques et amicales entre nations. Les questions de désarmement et de progrès économique et social, de toute évidence, sont étroitement liées. Dans le rapport intitulé *Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires*, soumis en 1971 par un groupe d'experts nommés par le Secrétaire général, il était dit :

“La cessation de la course aux armements et une réduction importante des dépenses militaires favoriseraient le développement économique et social de tous les pays et accroîtraient les possibilités de fournir une aide supplémentaire aux pays en voie de développement⁹.”

Une des recommandations des experts était que : “Il faudrait qu'intervienne... une réduction substantielle des dépenses militaires de tous les pays notamment de ceux dont ces dépenses sont le plus élevées¹⁰.”

59. C'est compte tenu de ces considérations que nous appuyons la proposition de réduction des budgets militaires de 10% et l'affectation des fonds ainsi dégagés à l'assistance aux pays en voie de développement. En ce moment, alors que ces pays ont un besoin urgent d'appui financier pour leur développement économique et social, toute mesure que cette Assemblée pourrait prendre pour mettre à leur disposition une partie des énormes sommes consacrées aux armements, serait la très bien venue. Si l'on considère que les dépenses militaires des grandes puissances constituent une part considérable des 200 milliards de dollars dépensés chaque année, il est évident qu'une réduction de 10% de leurs budgets militaires libérerait des sommes importantes qui, si elles sont allouées équitablement, aideraient grandement les pays en voie de développement. En dépit de la Stratégie internationale du développement, le fossé qui

sépare les pays les plus avancés des pays en voie de développement s'élargit sans cesse. On se rappellera que les objectifs de la Stratégie comprennent une distribution plus égale du revenu et des richesses et des transferts annuels de ressources financières des pays les plus riches vers les plus pauvres. Il est impératif, en raison des insuffisances de la Stratégie, d'aider les pays en voie de développement par de nombreux autres moyens que ceux qui sont définis dans la Stratégie. Nous estimons qu'une réduction de 10% des budgets militaires est une méthode acceptable dans la mesure où elle entraînerait des transferts de fonds des pays intéressés vers les pays en voie de développement. La Stratégie indique que le taux annuel moyen de croissance du produit brut des pays en voie de développement, au cours de la décennie, devrait s'élever au moins à 6%. Or nous constatons qu'il a atteint moins de 4%. Nous pensons que la réduction des budgets militaires et l'utilisation d'une partie des fonds ainsi dégagés à l'assistance aux pays en voie de développement, contribuerait grandement à l'accélération de leur croissance. Bien entendu, il y a de nombreux autres moyens auxquels nous pourrions recourir pour parer aux insuffisances de la Stratégie. Certains d'entre eux ont été présentés à l'Assemblée, avec une grande compétence, par le Ministre des affaires étrangères de Sierra Leone lorsqu'il a demandé l'inscription à l'ordre du jour de cette session d'un point intitulé : “Réduction de l'écart croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement”. [4/9197.]

60. Tout en attendant le rapport de la Deuxième Commission sur les propositions de la Sierra Leone, il est approprié que l'Assemblée examine la proposition concrète soumise par la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Nous nous rendons compte, certes, que notre examen de cette proposition nous conduira à la tâche difficile qui consiste à définir le montant des budgets militaires que nous sommes censés réduire; mais nous sommes certains que les pays intéressés parviendront à un accord sans trop de difficultés, si les renseignements disponibles actuellement ne sont pas suffisants. D'une façon générale, nous espérons que la discussion de ce point ne créera pas de divergences entre les grandes puissances, en particulier entre les membres permanents du Conseil de sécurité. Nous insistons pour que l'on accorde la plus grande attention, lors de l'examen de cette question, aux avantages que les pays en voie de développement attendent d'une discussion positive et fructueuse de ce problème.

61. Dans notre déclaration de politique générale, nous avons insisté sur l'importance d'un désarmement général et complet. C'est pourquoi, en conclusion, nous voudrions déclarer que nous nous réjouissons de la proposition de réduction des budgets militaires de 10%, dans la mesure où elle constitue aussi un désarmement partiel authentique.

62. M. HOLLAI (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation hongroise appuie chaleureuse-

⁹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.72.IX.16, par. 120, sous-par. 3.

¹⁰ *Ibid.*, par. 110, sous-par. 1.

ment la proposition de l'Union soviétique intitulée "Réduction de 10% des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement", contenue dans le document A/9191. Nous attachons la plus grande importance à cette initiative de l'Union soviétique parce que, pour reprendre les paroles prononcées dans la discussion générale par le Ministre des affaires étrangères de la Hongrie, "si elle est mise en œuvre comme il convient et dans un esprit de bonne volonté, elle permettra une évolution favorable dans les domaines du désarmement, du développement économique et de la coopération politique internationale" [2144^e séance, par. 43]. Nous considérons que cette proposition est logique et importante. C'est une mesure qui est prise dans le cadre des efforts accomplis par l'Union soviétique pour réduire la tension internationale, pour renforcer la paix et la sécurité internationale, et ce en mettant un frein à la course aux armements.

63. L'importance et l'opportunité de la proposition soviétique ont été démontrées par l'accueil qui lui a été jusqu'à présent réservé. Au cours de la discussion générale sur les questions de désarmement, de nombreuses délégations, tant à l'Assemblée générale qu'à la Première Commission, se sont félicitées de cette initiative soviétique et ont exprimé l'intérêt que prenaient leurs pays respectifs à la réduction des budgets militaires et à l'affectation à des fins de développement des économies ainsi réalisées. Je n'en citerai que quelques-unes; il s'agit des délégations de l'Argentine, du Brésil, du Koweït, de l'Ouganda et de la Yougoslavie, en Première Commission, et nous venons d'entendre le représentant du Brésil reprendre ici ces idées.

64. Les efforts tendant à affecter une partie des dépenses militaires à des fins pacifiques, ainsi qu'à la promotion du développement économique et du progrès social des pays en voie de développement ne sont pas nouveaux dans la vie de l'Organisation des Nations Unies. Malheureusement, ces efforts, déjà anciens, se sont révélés jusqu'à présent peu fructueux.

65. De nombreuses études ont été faites et plusieurs résolutions ont été adoptées dans ce domaine, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation. A cet égard, je rappellerai le rapport du Secrétaire général de 1962, intitulé *Conséquences économiques et sociales du désarmement* ainsi que son rapport de 1971 : *Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires*. Les deux rapports ont contribué de manière remarquable à une meilleure compréhension des problèmes et des possibilités offertes par l'utilisation à des fins pacifiques des ressources libérées grâce au désarmement ou à la réduction des dépenses militaires.

66. La délégation hongroise souscrit entièrement à la conclusion unanime de ce dernier rapport qui se lit comme suit :

"Il faudrait qu'intervienne aussitôt que possible une réduction substantielle des dépenses militaires de tous les pays, notamment de ceux dont ces dépenses sont les plus élevées. Plus vite on prendra des mesures concrètes en vue du désarmement et, plus spécialement, du désarmement nucléaire, mettant ainsi fin à la course aux armements et renversant sa tendance, plus rapides seront les progrès dans la voie d'un désarmement général et complet¹¹."

67. Lorsqu'on examine l'initiative soviétique, je crois qu'il est nécessaire de rappeler que, dès la treizième session de l'Assemblée générale, l'Union soviétique avait présenté un projet de résolution recommandant que l'URSS, le Royaume-Uni, la France et les Etats-Unis réduisent leurs budgets militaires de 10 à 15% et qu'une partie des ressources ainsi libérées soit affectée à un fonds d'assistance aux pays en voie de développement. Malheureusement, ce projet n'avait pas alors recueilli toute l'attention et tout l'appui qu'il méritait.

68. L'Union soviétique a maintenant repris cette initiative mais dans le cadre d'une situation internationale différente, une situation internationale qui est caractérisée par la détente. De nombreux représentants qui ont pris la parole avant moi ont parlé des causes, des éléments, des résultats et des limites de la détente actuelle. Je n'estime donc pas nécessaire de m'appesantir sur ces questions. Ce que je tiens à souligner dans ce domaine, c'est le fait que l'Union soviétique et les autres Etats de la collectivité socialiste font de leur mieux pour assortir la détente politique d'une détente militaire. C'est là l'objectif essentiel des négociations qui se déroulent actuellement à Vienne. On cherche à rendre la détente politique plus solide et plus durable. La proposition de l'Union soviétique sert ces nobles fins.

69. Je n'entends pas examiner ici tous les aspects de la proposition de l'Union soviétique qui a été présentée avec tant d'éloquence, le 15 octobre dernier [2154^e séance], par M. Malik. Je me contenterai de mentionner quelques questions d'une importance primordiale.

70. Tout d'abord, la délégation hongroise voudrait dire toute la satisfaction qu'elle éprouve de voir cette proposition envisager une action commune des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. A notre avis, c'est là une attitude logique et qui mérite de retenir l'attention à de nombreux titres. Je voudrais, à cet égard, relever deux faits fondamentaux. C'est, tout d'abord, que les cinq grandes puissances membres permanents du Conseil de sécurité ont la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce sont, en même temps, les pays les mieux équipés pour ce faire. En second lieu, on sait parfaitement que ce sont ces puissances qui consacrent les plus grandes sommes aux armements.

¹¹ *Ibid.*, par. 120, sous-par. 1.

71. Pour renforcer le rôle actuel et futur de l'Organisation des Nations Unies, nous devons rechercher et trouver les moyens de promouvoir la coopération entre les membres permanents du Conseil de sécurité, chargés de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons également contribuer à la solution des problèmes qui se posent aux pays en voie de développement. La proposition de l'Union soviétique, si elle est mise en œuvre comme il convient, servira l'une et l'autre fins qui sont essentielles pour l'évolution favorable de la situation internationale.

72. L'expérience passée et présente montre clairement l'importance et la nécessité d'une action commune des membres permanents du Conseil de sécurité. La délégation hongroise estime que le projet de résolution présenté dans le document A/9191 ouvre la voie à une amélioration de la coopération entre ces puissances dans le domaine du désarmement, en mettant un frein à la course aux armements. L'objectif que poursuit ce projet de résolution demande un appui sans réserve et sans limite de la part de l'Assemblée générale.

73. La résolution d'une réduction collective des budgets militaires des membres permanents du Conseil de sécurité pourrait entraîner d'autres avantages positifs dans la situation internationale. Une meilleure compréhension, une diminution de la tension, l'amélioration des relations internationales, de nouveaux progrès dans la voie du désarmement : tels pourraient être les résultats de cette action collective. La coopération dans ce domaine entre les cinq grandes puissances faciliterait la préparation et l'organisation de la Conférence mondiale du désarmement, idée qui jouit de l'appui écrasant des Etats Membres.

74. Une autre caractéristique extrêmement importante de l'initiative soviétique est le fait qu'elle reflète clairement un lien étroit entre le renforcement de la sécurité internationale, le désarmement et le développement économique des pays. Ce lien a déjà été mentionné dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale adoptée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Une partie des ressources libérées par la réduction de 10% des budgets militaires des cinq membres permanents du Conseil de sécurité pourrait accroître considérablement l'assistance internationale accordée aux pays en voie de développement. La proposition de l'Union soviétique donne une attention toute spéciale aux pays en voie de développement qui ont souffert de catastrophes naturelles. A cet égard, cette proposition se lit comme suit :

“Les ressources qui seraient affectées à l'aide économique aux pays en voie de développement devraient être accordées avant tout à ceux des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui, du fait de calamités naturelles survenues cette année, en particulier la sécheresse, ont éprouvé de grandes

difficultés à réaliser leurs projets les plus urgents d'ordre économique et social.” [A/9191]

On peut espérer que l'exemple des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sera suivi par d'autres pays importants du point de vue militaire. La réduction des dépenses militaires créerait de meilleures conditions sur une base élargie pour le développement de l'assistance internationale visant à faciliter le développement économique et social des pays en voie de développement.

75. En conclusion, je voudrais réaffirmer que la délégation hongroise appuie sans réserve le projet de résolution qui fait l'objet du document A/L.701. J'invite instamment l'Assemblée générale à le faire sien.

M. Martinez Ordoñez (Honduras), vice-président, prend la présidence.

76. M. ERDEMBILEG (Mongolie) [*traduction du russe*] : A la suite des changements positifs qui se produisent actuellement dans la vie internationale, des conditions favorables se créent qui renforcent et approfondissent le processus de détente. Un tel changement qui fait passer de la guerre froide à la paix et à la coopération internationale contribue à renforcer, dans les relations internationales, les principes de coexistence pacifique entre Etats ayant des systèmes sociaux différents et à aider à la solution des problèmes parvenus à maturité, dans l'intérêt des peuples du monde entier. Voilà pourquoi il est indispensable que le processus de détente devienne irréversible.

77. A cet égard, à notre sens, tout effort constructif visant à limiter et à arrêter la course aux armements et à réaliser des mesures même partielles de désarmement, a une très haute importance pour la cause de la paix et de la sécurité internationales.

78. Nous estimons que c'est précisément pour qu'un premier pas concret soit franchi dans ce sens que l'Assemblée générale, à sa présente session, a été saisie par l'Union soviétique d'une proposition visant à réduire de 10% les budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité, une partie des ressources ainsi libérées étant utilisée pour l'aide aux pays en voie de développement.

79. Comme on le sait, cette nouvelle initiative de l'Union soviétique a reçu un large appui de la part de nombreuses délégations lors de la discussion générale. L'Union soviétique, Etat socialiste épris de paix, a proposé opportunément cette question au titre de point urgent et important, poussée par le désir sincère de renforcer ainsi la tendance positive de la vie internationale et de permettre à un grand nombre d'Etats, notamment à des pays en voie de développement, de jouir des bienfaits de la détente internationale.

80. Du haut de cette tribune, la délégation de la Mongolie voudrait une fois de plus donner son plein

appui à la proposition soviétique. Lors de la discussion générale à la présente session de l'Assemblée, le 26 septembre 1973, le chef de la délégation mongole, M. Rinchin, ministre des affaires étrangères de la Mongolie, a dit à propos de cette proposition :

“Ma délégation considère cette proposition comme ayant un caractère actuel et constructif. La réalisation de cette nouvelle et importante initiative marquerait une étape vers la solution pratique du problème du désarmement et permettrait d'affecter des ressources supplémentaires à des fins créatrices, contribuant ainsi à hâter le progrès économique des pays en voie de développement.” [2129^e séance, par. 45.]

81. La délégation mongole, en même temps que les représentants d'autres Etats socialistes, s'est plus d'une fois prononcée à l'Organisation des Nations Unies en faveur de la réduction des budgets militaires, de la cessation de la course aux armements, de la réalisation de mesures partielles de désarmement, en vue d'aboutir en fin de compte au désarmement général et complet.

82. Il est indubitable que le désarmement est à l'heure actuelle le problème le plus complexe parmi les questions internationales. L'expérience démontre cependant que grâce à la persévérance et aux efforts répétés des Etats, grâce à une approche lucide et objective, on peut aboutir à des résultats substantiels dans ce domaine, en particulier à l'élaboration de mesures partielles dont la réalisation concrète contribuerait à la cause du désarmement.

83. Grâce à l'initiative et à l'action concrète de l'Union soviétique et d'autres pays de la communauté socialiste, grâce aussi aux efforts actifs de tous les Etats épris de paix et à la manière réaliste dont divers Etats abordent les problèmes venus à maturité, il a été possible de réaliser de grands changements sur la voie de la limitation de la course aux armements. Des accords importants ont été conclus tels que le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau¹², et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)]. Des instruments internationaux sont en vigueur qui interdisent de placer des armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique et sur le fond des mers et des océans. Une convention a été conclue qui porte interdiction de la fabrication et de l'emploi des armes biologiques et prévoit la destruction des stocks de ces armes.¹³ L'Accord sur la prévention de la guerre nucléaire conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis¹⁴ a fortement contribué à libérer l'humanité de la menace d'une catastrophe thermo-nucléaire. Cette mesure, à

notre avis, ouvrira indubitablement la voie à d'autres accords importants sur d'autres mesures dans le domaine de la limitation de la course aux armements. A tout cela, il convient d'ajouter les discussions entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la question de la limitation des armes stratégiques, ainsi que les pourparlers qui se poursuivent à l'heure actuelle à Vienne sur la limitation des forces armées et des armements en Europe centrale et qui ne manqueront pas d'avoir une grande importance pour renforcer cette évolution positive de la vie internationale.

84. Voilà autant de faits qui témoignent que s'il y a une bonne volonté, s'il existe des efforts conjoints, il est possible d'aboutir à des progrès réels dans le domaine du désarmement. Ainsi, deux grandes puissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique, sont tombées d'accord sur le principe de la sécurité mutuelle et de la limitation des armements. Pourquoi donc les cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité ne pourraient-ils pas également s'entendre et prendre une mesure analogue ? Si une telle décision était acquise, il n'est pas douteux que d'autres Etats devront suivre.

85. A notre sens, à l'heure actuelle, toutes les conditions sont réunies pour qu'à la suite de la proposition de l'Union soviétique touchant le point 102 de l'ordre du jour, une décision soit prise par l'Assemblée générale afin que, sur la base de cette décision, les Etats membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que les autres Etats membres ayant un potentiel militaire et économique important puissent prendre des mesures concrètes en ce domaine.

86. Les faits ont confirmé que, sur la toile de fond de l'assainissement général du climat international se dessinent clairement les contours de possibilités favorables à la prise de diverses mesures visant à ajouter à la détente dans le domaine des relations politiques une détente dans le domaine militaire, ce qui conduirait à une étape concrète dans le désarmement. C'est précisément de ce point de vue que la proposition soviétique mérite toute notre attention.

87. La délégation mongole accueille favorablement la volonté manifestée par l'Union soviétique de réduire ses dépenses militaires. Nous avons souligné que nous sommes en droit d'attendre des autres Etats membres du Conseil de sécurité des mesures analogues qui créeraient les conditions indispensables pour mener à bien cette réalisation. Notre délégation a aussi souligné que si les puissances nucléaires réduisaient leurs dépenses militaires elles donneraient un exemple convaincant aux autres Etats dotés d'un fort potentiel économique et militaire, ce qui contribuerait à renforcer davantage encore la confiance et la coopération entre les Etats pour la paix et le progrès des peuples.

88. La délégation mongole accorde une importance exceptionnelle à la question de la limitation et de la cessation de la course aux armements et estime que

¹² Signé à Moscou le 5 août 1963.

¹³ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI), annexe].

¹⁴ Signé à Washington le 22 juin 1973.

seules des mesures concrètes dans ce domaine pourraient servir de preuves réelles d'un lien entre le processus du désarmement et le processus de développement. Cette idée se trouve reflétée dans le document de l'Assemblée générale — je pense plus précisément au rapport d'un groupe d'experts consultants nommés par le Secrétaire général des Nations Unies et qui a trait aux conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires¹⁵. Dans ce document il est indiqué clairement que la cessation de la course aux armements et une réduction considérable des dépenses militaires contribueraient au développement social et économique de tous les pays et accroîtraient les possibilités d'assistance aux pays en voie de développement.

89. En effet, de la limitation des dépenses militaires on pourrait tirer des avantages matériels considérables qui iraient à tous les Etats et à tous les peuples qui doivent assumer le lourd fardeau de la course aux armements. Les pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui, à la suite de désastres naturels récents, ont dû affronter de dures difficultés économiques, recevraient sous forme d'aide complémentaire les moyens de rétablir et de développer leur économie. Pour ce qui est des membres du Conseil de sécurité et des autres Etats qui procéderaient à de telles réductions, ils pourraient canaliser des moyens importants en vue du développement économique, scientifique, technique et culturel.

90. Mais il ne s'agit pas seulement d'avantages matériels. La mise en œuvre de la proposition soviétique rendrait un grand service au renforcement de la cause de la paix et de la sécurité internationale, au raffermissement de la confiance et de la compréhension mutuelles entre les peuples et permettrait le développement d'une coopération amicale entre les Etats.

91. Nous pensons que, pour réaliser pleinement les nobles idéaux inscrits dans la proposition soviétique, qui répondent pleinement aux intérêts à long terme des peuples de tous les pays et aux aspirations sincères de ces peuples vers une paix mondiale et un progrès social, il conviendrait d'élargir le processus de limitation et de cessation de la course aux armements à un nombre toujours croissant d'Etats dans de nouvelles régions du monde entier.

92. Entre-temps, on ne saurait passer sous silence le fait qu'on peut discerner dans l'Assemblée une attitude sceptique, j'irais même jusqu'à dire négative, à l'égard de la limitation de la course aux armements.

93. Ceux qui prennent position ici contre une limitation de la course aux armements et contre le désarmement reflètent les intérêts de cercles militaristes qui, dans une alliance criminelle avec les complexes industriels et militaires, tirent des bénéfices fabuleux de la production d'engins de mort et militent en fa-

veur d'une course aux armements débridée, la considérant comme une "nécessité inéluctable". Ils parlent au nom de ceux qui, en parole, insistent sur les bienfaits de la paix et du désarmement alors qu'en fait ils attisent une psychose militaire préparant les peuples "aux famines et à la guerre".

94. Cette façon irresponsable d'aborder un problème crucial de l'époque contemporaine mérite une condamnation légitime de la part de tous les peuples épris de paix qui, avec soulagement et espoir, ont accueilli les changements importants qui s'esquissent sur la scène internationale.

95. La République populaire mongole, Etat asiatique épris de paix, a toujours été en faveur d'une réalisation concrète de mesures pratiques destinées à approfondir le processus de détente, à l'élargir au continent asiatique tout entier dans l'intérêt du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Notre gouvernement, dans ses activités de politique étrangère, s'en tient fermement à cette ligne de conduite, partant du fait que, sur le continent asiatique, on n'a toujours pas liquidé un foyer d'affrontement militaire. En Asie, les Etats épris de paix, les forces de paix et de progrès continuent de s'opposer aux actes et aux menées agressives des impérialistes et de leurs alliés.

96. En conclusion, la délégation mongole voudrait souligner que la proposition soviétique qu'examine l'Assemblée générale offre un programme de mesures réalistes conduisant à une limitation de la course aux armements, course qui absorbe d'immenses ressources humaines et matérielles.

97. La délégation mongole appuie la nouvelle initiative soviétique et s'associe aux délégations qui invitent l'Assemblée générale à prendre la décision qui s'impose sur cette question dans l'intérêt de la paix et du progrès des peuples.

98. M. RAHAL (Algérie) : Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a inscrit à son programme deux problèmes, le désarmement et le développement, que la communauté internationale considère de la plus haute importance pour l'avenir de l'humanité. Si de grands efforts sont déployés en vue de leur réalisation, si d'année en année, de longs débats y sont consacrés, tant à l'Assemblée générale que dans les organisations spécialisées qui en sont chargées, il faut reconnaître que les progrès réalisés en faveur de chacun d'eux restent désespérément insignifiants, sans pour autant entamer la volonté de l'Organisation et de ses membres d'en poursuivre l'achèvement.

99. C'est dire la conscience que nous avons tous de la nécessité vitale pour nos peuples et pour la paix dans le monde de parvenir, à la fois dans le domaine du désarmement et dans celui du développement, à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés et que nous réaffirmons à chacune de nos sessions.

¹⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.72.IX.16.

100. En parlant à la fois de désarmement et de développement, je ne fais preuve d'aucune originalité, puisqu'un lien a été établi depuis longtemps déjà entre ces deux phénomènes. Non pas qu'ils soient indissolublement liés l'un à l'autre, puisqu'aussi bien chacun d'eux peut se concevoir séparément et que la poursuite de chacun d'eux ne devrait pas être entravée par la nature propre des difficultés qui s'opposent à l'autre. Mais il est d'abord évident que tout progrès réalisé dans la voie du désarmement libère des ressources qui pourraient être utilisées en faveur du développement. De plus, le désarmement et le développement sont indispensables à l'établissement d'une paix durable, en ce sens qu'ils contribuent à conjurer les menaces qui naissent, soit de l'accroissement et du perfectionnement des moyens de destruction militaires, soit de la disparité croissante entre les niveaux et les conditions de vie des peuples. Le désarmement favorise la détente dans les rapports internationaux, et la détente crée un climat plus propice au règlement des problèmes du développement. Il faut souligner également que si le désarmement n'était pas conçu pour soutenir, au moins partiellement, les efforts en vue du développement, il entraînerait une aggravation du déséquilibre des niveaux de vie dans les pays développés et dans les pays sous-développés et il n'atteindrait pas ainsi pleinement l'effet que l'on peut en attendre dans l'établissement d'une situation de détente dans le monde. Il est évident que les lenteurs qui sont malheureusement constatées dans la voie du désarmement ne devraient en aucun cas se répercuter sur le développement, dont la poursuite doit se dérouler séparément et avec tous les moyens disponibles. Par contre, un désarmement qui ne se ferait pas en faveur du développement perdrait, au moins en partie, sa signification en tant qu'élément de la paix et de la sécurité internationale.

101. Mais il faut reconnaître que ces considérations, que tout le monde admet comme valables et qui ont fait l'objet d'études sérieuses et techniques, ne se traduisent pas dans la pratique. Dans les pays développés, les dépenses militaires représentent plus de 30 fois le montant des ressources consacrées à l'aide au développement. Et les quelques mesures de désarmement partiel qui ont été adoptées ne semblent pas avoir eu de répercussions sur le volume de l'aide au développement. C'est là une constatation que nous exprimons sans amertume mais qui pourrait expliquer le scepticisme dans lequel nous nous versons quelquefois lorsqu'il s'agit de la sagesse des plus grands et de la sincérité de leurs intentions.

102. Les dangers que représentent les arsenaux actuels d'armes nucléaires et non nucléaires sont ressentis par tous les peuples, qu'ils soient puissants ou faibles, car ils y sont tous également exposés. Il n'est donc pas surprenant qu'ils soient tous partisans du désarmement et qu'ils soient tous attentifs aux progrès réalisés dans la voie du désarmement. Pour les grandes puissances, la course aux armements mobilise d'immenses énergies et des ressources incalcula-

bles qui grèvent lourdement leurs budgets. Les dépenses militaires qu'elles sont contraintes de supporter résultent des rapports de force qui existent entre elles et de leur volonté tout à fait explicable de conserver leur rang et de décourager toute tentative de suprématie de l'une d'elles. Ce n'est que par l'établissement d'un climat de confiance dans leurs rapports mutuels qu'elles pourront envisager la diminution progressive de leurs dépenses militaires. C'est ce qui commence à se produire entre les Etats-Unis et l'URSS, qui négocient un désarmement simultané partiel, mais qui les maintiendrait toutefois dans une situation de supériorité militaire sur les autres puissances. Si cette tendance à la coexistence pacifique se renforce, comme nous l'espérons, il n'est pas interdit de penser que d'autres mesures de désarmement, associant les autres grandes puissances, pourraient également intervenir, pour s'inscrire dans la perspective d'un désarmement général et complet qui reste l'objectif ultime.

103. Mais les conflits qui éclatent dans les régions du tiers monde contraignent les pays sous-développés, à leur tour, à consacrer une partie de leurs ressources à des dépenses militaires. Le fardeau que représentent pour eux ces dépenses militaires est encore plus insupportable, car eux, de toute évidence, ont un besoin vital d'affecter l'ensemble de leurs richesses à lutter contre le sous-développement. Il ne fait pas de doute qu'il en serait ainsi si les conflits dans lesquels ils se trouvent engagés — et qui leur sont souvent imposés par un ordre international qui échappe à leur volonté — trouvaient un règlement satisfaisant et durable. Pour les pays du tiers monde, le problème du désarmement est donc lié à celui de la reconnaissance de leurs droits, de leur liberté et de leur souveraineté et il est clair que sa réalisation est fonction de la capacité de la communauté internationale à rendre justice à ces peuples et à imposer un ordre fondé sur le droit, et non sur la force.

104. Ainsi, le désarmement concerne tous les peuples qui y voient la garantie d'une détente réelle et le rétablissement de la primauté du droit sur la puissance. Il n'en est pas de même du développement, qui est d'abord le souci des pays du tiers monde. Ce sont eux qui souffrent directement du sous-développement et qui luttent désespérément pour améliorer les conditions économiques et sociales de leurs peuples. La prospérité que connaissent les pays les plus riches ne leur permet peut-être pas d'avoir une exacte mesure de la détresse dans laquelle vivent des peuples qui représentent la plus grande partie de l'humanité. Ils sont sans doute conscients de leurs souffrances et de l'injustice de leur situation. Ils sont désireux de manifester à leur égard des sentiments humanitaires louables et de leur venir en aide dans un élan de solidarité qui les honore. Mais ils ne décèlent pas dans cette situation une menace immédiate à leur sécurité, et cela explique peut-être l'intérêt relativement moindre qu'ils accordent au problème du développement. Ils ont certainement tort. Tout d'abord, parce que la

plupart d'entre eux portent une part importante de responsabilité dans l'état actuel de sous-développement des pays du tiers monde qui, placés sous leur domination, pendant des siècles quelquefois, ont été volontairement maintenus dans un état de retard favorisant leur exploitation. De plus, ce sont les ressources de ces pays du tiers monde qui, livrées à l'exploitation coloniale, ont permis l'enrichissement et le développement de nombreux pays aujourd'hui hautement industrialisés. Enfin, il est évident que le maintien d'une disparité aussi grande entre les niveaux de vie des peuples riches et des peuples pauvres, la persistance de l'inégalité dans la répartition des richesses et la perpétuation d'un ordre économique marqué par l'injustice et tendant à l'accentuer constituent autant de menaces à l'équilibre international et à la paix mondiale.

105. On ne saurait donc assez souligner que s'il est indispensable de tendre vers la réalisation du désarmement, il est encore plus important et, peut-être, plus urgent de promouvoir le développement en luttant en premier lieu contre le sous-développement. C'est pour cela que nous accueillons favorablement la proposition présentée par l'Union soviétique, qui préconise une réduction de 10% des budgets militaires des membres permanents du Conseil de sécurité et l'utilisation des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement.

106. Nous ne nous cachons pas les insuffisances de cette proposition, et certaines des critiques qui en ont été faites sont sans doute fondées. La première faiblesse en est qu'elle nécessite l'accord, certainement difficile, de tous les membres permanents du Conseil de sécurité. Les difficultés techniques que rencontrerait son application effective en sont une autre. Enfin, la part qu'elle réserve aux pays en voie de développement dans l'ensemble des ressources libérées est excessivement modeste.

107. Mais cette proposition représente une tentative concrète d'agir à la fois en faveur du désarmement et

en faveur du développement. Elle va, en tout cas, dans le sens de l'une des recommandations du groupe d'experts chargé d'étudier les conséquences économiques et sociales du désarmement, qui affirme, dans son rapport de 1972, que

“... une réduction générale de 20% des dépenses militaires contribuerait non seulement à satisfaire des besoins économiques urgents dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement mais aussi à réduire l'écart économique entre les deux groupes, si cette aide au développement était relevée globalement dans la même proportion ou dans une proportion légèrement supérieure¹⁶.”

108. La mesure proposée par l'Union soviétique devrait permettre de se rapprocher de cet objectif, si elle était appliquée avec la volonté sincère de franchir une étape vers un désarmement plus général et de fournir des moyens plus importants à la lutte contre le sous-développement. Nous lui accordons donc notre plein soutien, comme nous l'accorderions également à toute suggestion qui répondrait à notre double préoccupation de réduire les dépenses militaires et d'accroître les ressources consacrées au développement.

109. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de lever la séance, je rappelle aux délégations que, comme le Président l'avait déjà annoncé lui-même, il a l'intention de clore la liste des orateurs pour le point 102 de l'ordre du jour demain à 18 heures. Si je n'entends pas d'objections, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 15.

¹⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.IX.1, par. 34.